VII-1-Introduction:

Le voile ou le mur en béton armé est un élément de construction vertical surfacique couler dans des coffrages à leur emplacement définitif dans la construction.

Ces éléments comprennent habituellement des armatures de comportement fixées forfaitairement et des armatures prises en compte dans les calculs.

On utilise les voiles dans tous les bâtiments quelle que soit leurs destination (d'habitations, de bureaux, scolaires, hospitaliers, industriels,...).

VII-2-Le système de contreventement :

Les systèmes de contreventement représentent la partie de la structure qui doit reprendre les forces horizontales dues aux vents "action climatique" ou aux séismes (action géologique). Dans notre construction, le système de contreventement est mixte (voile - portique); ce système de contreventement est conseillé en zone sismiques car il a une capacité de résistance satisfaisante.

Mais ce système structural est en fait un mélange de deux types de structures qui obéissent à des lois de comportement différentes.de l'interaction portique – voiles, naissent des forces qui peuvent changer de sens aux niveaux les plus hauts et ceci s'explique par le fait qu'a ces niveaux les portiques bloquent les voiles dans leurs déplacement .Par conséquent une attention particulière doit être observée pour ce type de structure:

a) Conception:

- Il faut que les voiles soient placés de telle sorte qu'il n'y ait pas d'excentricité (torsion).
- Les voiles ne doivent pas être trop éloignés (flexibilité du plancher).
- L'emplacement des voiles ne doit pas déséquilibrer la structure (il faut que les rigidités dans les deux directions soient très proches).

b) Calcul:

Dans les calculs, on doit considérer un modèle comprenant l'ensemble des éléments structuraux (portique-voiles) afin de prendre en considération conformément aux lois de comportement de chaque type de structure.

c) principe de calcul:

L'étude des voiles consiste à les considérer comme des consoles sollicitées par un moment fléchissant, un effort normal, et un effort tranchant suivant le cas le plus défavorable selon les combinaisons suivantes :

- 1) $G + Q \pm E$ (vérification du béton)
- 2) 0,8G + E (calcul des aciers de flexion)

Le calcul des armatures sera fait à la flexion composée, par la méthode des contraintes et vérifier selon le règlement R.P.A 99(version 2003).

Les murs en béton armé comportent trois catégories d'armature :

- armatures verticales
- armatures horizontales (parallèles aux faces des murs)
- armatures transversales

VII-3-La méthode de calcul:

On utilise la méthode des contraintes (la formule classique de la R.D.M) :

$$\sigma_{1,2} = \frac{N}{A} \pm \frac{M.V}{I} \le \frac{--}{\sigma} = \frac{0.85.fc_{28}}{1.15} = 18.48 \text{ MPa}$$

Avec: N: Effort normal appliqué.

M : Moment fléchissant appliqué.

A: Section du voile.

V : Distance entre le centre de gravité du voile et la fibre la plus éloignée.

I: Moment d'inertie.

On distingue 3 cas:

♦ 1er cas :

Si : $(\sigma_1 \text{ et } \sigma_2) > 0$ \Rightarrow la section du voile est entièrement comprimée " pas de zone tendue ".

La zone courante est armée par le minimum exigé par le R.P.A 99 (version 2003)

$$A_{min} = 0.15.a.L$$

♦ 2eme cas :

Si : $(\sigma_1 \text{ et } \sigma_2)<0 \implies$ la section du voile est entièrement tendue " pas de zone comprimée"

On calcule le volume des contraintes de traction, d'où la section des armatures verticales :

Av = Ft / fe ; on compare Av par la section minimale exigée par le R.P.A 99 (version 2003).

-Si : Av < A _{min} = 0,15 % a.L, on ferraille avec la section minimale.

-Si : $Av > A_{min}$, on ferraille avec Av.

♦ 3eme cas:

Si : $(\sigma 1 \text{ et } \sigma 2)$ sont de signe différent, la section du voile est partiellement comprimée, donc on calcule le volume des contraintes pour la zone tendue.

1) Armatures verticales :

Elles sont disposées on deux nappes parallèles servant à répondre les contraintes de flexion composée, le R.P.A 99 (version 2003) exige un pourcentage minimal égal à 0,15% de la section du béton.

Le ferraillage sera disposé symétriquement dans le voile en raison du changement de direction du séisme avec le diamètre des barres qui ne doit pas dépasser le 1/10 de l'épaisseur du voile.

2) Armatures horizontales :

Les armatures horizontales parallèles aux faces du mur sont distribuées d'une façon uniforme sur la totalité de la longueur du mur ou de l'élément de mur limité par des ouvertures; les barres horizontales doivent être disposé vers l'extérieure.

Le pourcentage minimum d'armatures horizontales donné comme suit :

- Globalement dans la section du voile 0,15%.
- En zone courante 0,10 %.

3) Armatures transversales :

Les armatures transversales perpendiculaires aux faces du voile sont à prévoir d'une densité de 4 par m² au moins dans le cas où les armatures verticales ont un diamètre inférieure ou égal à 12 mm. Les armatures transversales doivent tenir toutes les barres avec un espacement au plus égal à 15 fois le diamètre des aciers verticaux.

Les armatures transversales peuvent être des épingles de diamètre 6 mm lorsque les barres longitudinales ont un diamètre inférieure ou égal à 20 mm, et de 8 mm dans le cas contraire.

VII-4- Ferraillage des voiles :

VII-4-1-Exemple de calcul :

Epaisseur du voile:

a = 20 cm

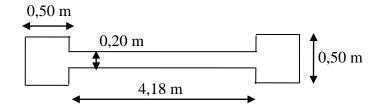
A = 1,33 m²

$$I = \frac{a L^3}{12} = \frac{0,2 \times 4,18^3}{12} = 1,21 m^4$$

V = 2,09 m

N = 1671,69 KN

M = 3158,484.



VII-4-2-Détermination des contraintes :

$$\begin{split} &\sigma_1 = \frac{N}{A} + \frac{M.V}{I} \\ &\sigma_1 = \frac{1671,69 \times 10^{-3}}{1,33} + \frac{3158,484 \times 10^{-3} \times 2,09}{1,21} = 6,71 MPa \\ &\sigma_2 = \frac{N}{A} - \frac{M.V}{I} \\ &\sigma_2 = \frac{1671,69 \times 10^{-3}}{1,33} - \frac{3174,228 \times 10^{-3} \times 2,09}{1,21} = -4,19 MPa \end{split}$$

On a : $(\sigma_1$ et $\sigma_2)$ de signes différents, la section du voile est partiellement comprimée, donc on calcul le volume des contraintes pour la zone tendue.

VII-4-3-Calcul des armatures verticales $(0.8G \pm E)$:

$$N = 1292,45 \text{ KN}$$

$$M = 3162,991.m$$

$$T = 519.05 \text{ KN}$$

$$\sigma_{1} = \frac{1292,45 \times 10^{-3}}{1,33} + \frac{3162,991 \times 10^{-3} \times 2,09}{1,21} = 5,31 \text{MPa}$$

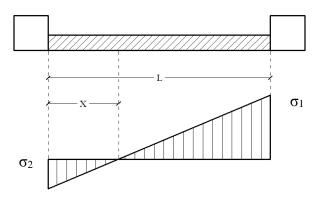
$$\sigma_{2} = \frac{1292,45 \times 10^{-3}}{1,33} - \frac{3158,484 \times 10^{-3} \times 2,09}{1,21} = -3,37 \text{MPa}$$

VII-4-4-Calcul de la longueur tendue :

$$X = \frac{|\sigma_2|}{|\sigma_1| + |\sigma_2|} \times L$$

$$\Rightarrow X = \frac{3,37}{5,31 + 3,37} \times 4,18$$

$$\Rightarrow X = 1,62m$$



VII-5-Ferraillage:

VII-5-1-Effort de traction :

$$F = |\sigma_2| \times a \times \frac{X}{2} = 3,37 \times 10^6 \times 0,20 \times \frac{1,62}{2} = 545940 N$$

$$A_{v} = \frac{F}{\sigma_{e}} = \frac{545940}{400} \times 10^{-2} = 13,64cm^{2}$$

Pour un mêtre de longueur on a :

$$A_{v} = \frac{13,65 \times 100}{162} = 8,42 cm^{2} / ml$$

Selon le R.P.A 99 (version 2003):

Le long des joints de reprise de coulage, l'effort tranchant doit être pris par les aciers de couture dont la section doit être calculée avec la formule : $A_{vj} = 1.1 \frac{\overline{V}}{f_e}$

Cette quantité doit s'ajouter à la section d'aciers tendus nécessaires pour équilibrer les efforts de traction dus aux moments de renversement.

$$A_{vj} = 1.1 \frac{\overline{V}}{f_e} = 1.1 \frac{1.4 \times V}{f_e} = 1.1 \frac{1.4 \times 519.05 \times 10}{400} = 19.98 cm^2$$

Soit la section par un mètre linéaire :

$$A_{vj} = \frac{19,98 \times 100}{285} = 7,01 \, cm^2 / ml$$

Donc la section d'armature qu'on doit tenu en compte

$$A_v = 11,35 + 19,98 = 31,33cm^2 / ml$$

VII-5-2-Pourcentage minimal d'armature :

D'après le R.P.A 99 (version 2003) Le pourcentage minimum des armatures verticales sur toute la zone tendue est de 0,20%.

 $A_{min} = 0.20\% .a.L_T$

D'où: L_T c'est la longueur tendue

 $A_{min} = 0.0020 \times 20 \times 162 = 6.48 \text{ cm}^2$

On calcule le ferraillage pour une bande de 1 mètre (L = 1 m)

$$A_{\min} = \frac{6.48 \times 100}{162} = 4.00 \, cm^2 / ml$$

♦ a) Le diamètre :

 $D \le 1/10 \times a$ (mm)

 $D \le (1/10) \times 200$

D≤20 mm

On adopte : D=12 mm

♦ b) L'espacement:

-Selon le BAEL 91, on a :

St≤min{2.a, 33 cm}

 $St \le min\{40, 33 cm\} \Rightarrow St \le 33 cm \dots (1)$

- Selon le R.P.A 99 (version 2003) on à:

 $St \le min\{1,5 \times a; 30 \text{ cm}\}\$

$$St \le min\{30, 30 cm\} \Rightarrow St \le 30 cm \dots (2)$$

Donc: $St \le min \{St_{BAEL}; St_{R.P.A 99}\} \Rightarrow St \le 30 \text{ cm}$

On adopte un espacement de 20 cm (zone courante)

En zone nodale, selon RPA 99 v.2003

A chaque extrémité du voile l'espacement des barres doit être réduit de moitié sur 1/10 de la largeur du voile. Cet espacement d'extrémité doit être au plus égal à 15 cm.

On adopte un espacement de 10 cm (zone d'about)

♦ c) Choix d'aciers verticaux :

On adopte deux nappes en 2(6 T 14 /ml) soit $As = 18,48 \text{ cm}^2\text{/ml}$

VII-5-3-Vérification de la contrainte de cisaillement τb :

La vérification de la résistance des voiles au cisaillement se fait avec la valeur de l'effort tranchant trouvé à la base du voile majoré de 40% (RPA 99 v.2003).

-La contrainte de cisaillement est :
$$\tau_b = \frac{\overline{V}}{b_0 \, d}$$
 , D'ou : $\overline{V} = 1.4 \, V_{u \, calcul}$

Avec;

V_u : l'effort tranchant à la base du voile.

b₀ : épaisseur de voile.

d: hauteur utile, d = 0.9h

h: hauteur totale de la section brute, h=400 cm

Il faut vérifier la condition suivante : $\tau_b \leq \overline{\tau}_b = 0.2 f_{c28}$

$$\tau_b = \frac{1.4 \times 519.05 \times 10}{20 \times 400 \times 0.9} = 1.01 \text{Mpa}$$

$$\tau_b = 1,01\,\mathrm{Mpa} \le \bar{\tau}_b = 0,2 \times 25 = 5\,\mathrm{Mpa}$$
.....condition vérifiée

Donc pas de risque de cisaillement

VII-5-4-Calcul des armatures horizontales :

La section A_t des armatures d'âmes est donnée par la relation suivante :

$$\frac{A_{T}}{b_{0}.S_{t}} \ge \frac{\tau_{u} - 0.3f_{tj}.k}{0.8.f_{e}.(\cos\alpha + \sin\alpha)}$$

$$K = 1 + \frac{3(N_u/B)}{f_{c28}}$$
 En flexion composée où N>0(compression), B : section du béton

$$K = 1 + \frac{3(1292,45 \times 10^3 / 20 \times 400 \times 10^2)}{25} = 1,19$$

Donc:
$$\frac{A_T}{S_L} \ge \frac{(0.63 - 0.3 \times 2.1 \times 1.19)20}{0.8 \times 400 \times (\cos 90 + \sin 90)} = 0.01 \, cm$$

D' autre part le RPA 99 prévoit un pourcentage minimum de ferraillage qui est de l'ordre de :

0,15% de la section du voile considérée si : $\tau_b \le 0,025 f_{c28}$.

0,25% de la section du voile considérée si : $\tau_b > 0,025 f_{c28}$

$$\tau_b = 1.01 \,\mathrm{Mpa} > 0.025 \,\mathrm{f_{c28}} = 0.625 \,\mathrm{Mpa} \Rightarrow A_h = 0.0025 \,\mathrm{(b \times S)} = 5.00 \,\mathrm{cm^2} \,/\,\mathrm{ml}$$

Soit 5T12/ml de hauteur (As=5,65cm²) avec un espacement de20cm

$$\frac{A_T}{S_t} = \frac{5,65}{20} = 0,28cm \ge 0,01 cm$$
.....condition vérifiée

VII-5-5-Calcul des armatures transversales :

D'après le D.T.R.-B.C.-2,42 (règles de conception et de calcul des parois et mur en béton banché et le BAEL 91, dans le cas où le diamètre des aciers verticaux est inférieur ou égal à 12 mm, les armatures transversales sont à prévoir à raison d'une densité de 4/m² au moins; on prend donc 4φ 6 par m².

VII-5-5-1Disposition des armatures transversales:

Les deux nappes d'armatures doivent être reliées avec au moins 4 épingles au mètre carré. Dans chaque nappe, les barres horizontales doivent être disposées vers l'extérieur.

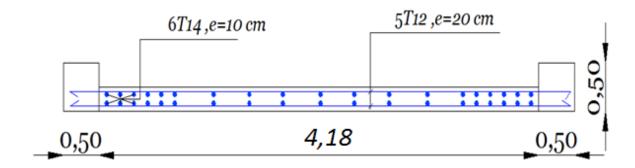


Figure-VII-1-Disposition des armatures dans les voiles.

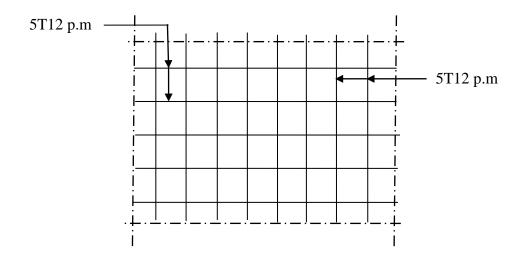


Figure-VII-2-Disposition du ferraillage du voile.